

15 mai 2025 -06:00

La Belgique en route vers l'atteinte de l'objectif européen de réduction de la pauvreté ?

Le SPF Sécurité sociale publie aujourd'hui son rapport annuel de suivi sur les objectifs européens de réduction de la pauvreté et la protection sociale en Belgique. Pour atteindre l'objectif européen, la Belgique doit réduire d'ici 2030 le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale de 140 000, dont 36 000 enfants. *"Nous sommes à mi-chemin de l'objectif de réduction de la pauvreté de l'UE-2030. Si la tendance actuelle à la baisse se poursuit, les objectifs de réduction de la pauvreté de l'UE-2030 sont à portée de main"*, déclare Natascha Van Mechelen du SPF Sécurité sociale.

À mi-chemin de l'objectif de réduction de la pauvreté de l'UE-2030

Entre 2019 (année de référence pour l'objectif) et 2024, le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a diminué de 139 000 (en moyenne 27 800 par an). Bien qu'il y ait encore un peu plus de 2 millions (2 121 000) de personnes, il n'y a jamais eu aussi peu de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en Belgique depuis le début de la mesure. Les six prochaines années nécessitent une diminution comparable de 140 000 personnes (en moyenne 23 300 par an) pour atteindre l'objectif européen de réduction de la pauvreté d'ici 2030. En ce qui concerne spécifiquement la pauvreté des enfants, les chiffres de l'année dernière indiquaient que l'objectif européen de réduction de la pauvreté avait été atteint. Dans la mesure de 2024, la pauvreté des enfants augmente à nouveau. Pour atteindre effectivement l'objectif de réduction de la pauvreté des enfants, il faut éliminer chaque année d'ici 2030 le risque de pauvreté ou d'exclusion sociale pour 6 000 enfants.

Une protection des revenus plus efficace

Alors que de plus en plus de personnes ont trouvé un emploi, offrant une issue possible à la pauvreté, la protection des revenus s'est également améliorée ces dernières années. Selon Natascha, cela se traduit par exemple par une forte diminution du risque de pauvreté monétaire pour les familles où presque personne ne travaille passant de 59,6% en 2019 à 45,3% en 2024. Ces familles dépendent principalement des allocations sociales. Une personne seule est à risque de pauvreté monétaire lorsqu'elle doit vivre avec moins de 1 520 € par mois (pour un couple avec deux enfants, c'est 3 191 €).

Natascha voit également d'autres indications d'une protection sociale renforcée : *"En 2019, la sécurité sociale réduisait encore la pauvreté de 42%. En 2024, ce chiffre est passé à 53%. En d'autres termes, sans transferts sociaux, deux fois plus de personnes seraient à risque de pauvreté. Ces dernières années, les prestations sociales minimales ont été substantiellement augmentées. Les chiffres montrent que les 10% des revenus les plus bas ont été les mieux et les plus constamment protégés pendant les années de crise avant 2024, également en termes réels. Cela peut être dû à la fois à des augmentations des prestations minimales, mais aussi à des salaires minimaux plus élevés, ou à un emploi plus stable et à temps plein pour les familles ayant peu de liens avec le marché du travail."*

Une tendance positive, mais pas pour tout le monde

Il y a une diminution du risque de pauvreté, mais pas pour tout le monde. Il est remarquable de constater que chez les retraités, le risque de pauvreté monétaire a fortement diminué ces dernières années (de 15,6% en 2022 à 10,7% en 2024). Selon Natascha, il y a plusieurs explications : *"c'est aussi une indication d'une protection sociale renforcée et l'augmentation des pensions les plus basses joue un rôle. En même temps, nous savons aussi que ces dernières années, il y a eu plus souvent des couples qui prennent leur retraite, où les femmes ont également accumulé plus de pension."*

Bien que certains groupes soient toujours à risque de pauvreté particulièrement élevé, leur risque de pauvreté a également diminué (par exemple, les locataires, les personnes ayant un faible niveau d'éducation, les personnes ayant des limitations dans leurs activités quotidiennes en raison de problèmes de santé et les inactifs). Une exception importante est celle des chômeurs (+1,7 points de pourcentage), dont le risque de pauvreté a augmenté l'année dernière.

Que peut faire le politique ?

L'indicateur européen de la pauvreté est basé sur l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC). L'indicateur évolue en fonction du nombre de personnes ayant un revenu ménager inférieur au seuil de pauvreté ("risque de pauvreté"), du nombre de ménages où presque personne ne travaille ("ménages quasi sans emploi") et/ou du nombre de personnes qui ne peuvent pas payer les besoins quotidiens essentiels ("privation matérielle et sociale grave"). Pour atteindre l'objectif européen, les États membres peuvent se concentrer sur un ou plusieurs de ces éléments : renforcer le revenu familial, réduire la part des ménages où presque personne ne travaille et/ou renforcer le pouvoir d'achat, afin que les gens puissent acheter les biens et services nécessaires.

Selon Natascha, deux éléments ont contribué à la tendance positive en Belgique ces dernières années : *"Nos analyses montrent que les progrès depuis 2019 ont principalement été réalisés par une réduction du risque de pauvreté monétaire (-3,3 points de pourcentage) et donc un renforcement du revenu familial. La part des ménages où personne ne travaille a également diminué (-1,5 points de pourcentage), mais cette diminution était moins forte. L'année dernière, cette part a même légèrement augmenté de 10,5% à 11,3% après une tendance clairement à la baisse durant quatre ans. L'indicateur de privation matérielle et sociale grave reste stable depuis des années autour de six pour cent."*

La réalisation de l'objectif dépendra donc de la mesure dans laquelle les mesures prévues par le gouvernement auront un impact sur les trois indicateurs. Il est crucial de prendre en compte la complexité de la problématique de la pauvreté et le caractère d'investissement des réformes sociales.

Consultez [le rapport de suivi](#)

Service public fédéral (SPF) Sécurité sociale
Centre Administratif Botanique - Finance Tower
Boulevard du Jardin botanique 50/100
1000 Bruxelles
Belgique
<https://www.socialsecurity.belgium.be>

Sofia Ati Allah
+32 473 13 13 29
press@minsoc.fed.be